

AVIS D'INFORMATION

Projet Urbain : Z.A.C. CENTRE-VILLE

Vu la délibération communale n°42-03-2026 en date du 4 mars 2026,
Vu les dispositions prévues aux articles L.103-2 et suivants, L.300-2, R*311-2, R*311-12, R*311-5 du code de l'urbanisme,
Vu les dispositions prévues à l'article L123-19 du code de l'environnement,

la commune informe les habitants qu'elle va organiser une phase de concertation préalable du public du lundi 30 mars 2026 à 9h00 au jeudi 30 avril 2026 à 17h00.

- Mise à disposition d'un dossier de concertation et d'un registre de concertation, dans les locaux de l'urbanisme de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (3 rue de la Mairie, aux heures d'ouverture).
- Ces dossiers seront également accessibles en version dématérialisée à l'adresse internet suivante :
 - <https://www.noyalchatillonsurseiche.fr/> - Mise en ligne des dossiers à compter du 30 mars 2026
- Panneau d'exposition en accès libre dans les locaux de l'urbanisme (3 rue de la Mairie, aux heures d'ouverture), pendant toute la durée de la concertation,
- Une réunion publique organisée le mardi 7 avril 2026 à 20h00, à l'Espace Louis Texier (Rue de Vern, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche)

A l'issue de la phase de concertation, la commune en arrêtera le bilan et le soumettra pour approbation au conseil municipal.

